

Mythologie, Lyon, 1612 - X [26] : Du Tartare

Auteur(s) : Conti, Natale ; Montlyard, Jean de (traducteur)

Collection Mythologia, Francfort, 1581 - Livre X

Ce document est une traduction de :

[Mythologia, Francfort, 1581 - X \[26\] : De Tartaro](#)

Collection Mythologia, Venise, 1567 - Livre X

Ce document est une transformation de :

[Mythologia, Venise, 1567 - X \[26\] : De Tartaro](#)

Collection Mythologie, Paris, 1627 - Livre X

[Mythologie, Paris, 1627 - X \[26\] : Du Tartare](#) est une révision de ce document

Collection Mythologie, Lyon, 1612 - Livre III

[Mythologie, Lyon, 1612 - III, 11 : Du Tartare](#) a pour résumé ce document

Informations sur la notice

Auteurs de la noticeÉquipe Mythologia

Mentions légales

- Fiche : Projet Mythologia (CRIMEL, URCA ; IUF) ; projet EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Images : Münchener DigitalisierungsZentrum (MDZ).

Citer cette page

Conti, Natale ; Montlyard, Jean de (traducteur), *Mythologie*Lyon, 1612 - X [26] : Du Tartare, 1612

Projet Mythologia (CRIMEL, URCA ; IUF) ; projet EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Mythologia/items/show/6710>

Copier

Présentation du document

PublicationLyon, Paul Frellon, 1612

ExemplaireMünchener DigitalisierungsZentrum (MDZ): exemplaire d'Augsburg,

Staats- und Stadtbibliothek -- 4 Alt 76
Formatin-4
Langue(s)Français
Paginationp. [1082]-[1083]
Illustrationaucune

Du monde

Toponymes[Tartare \(zone géographique/territoire\)](#)

Notice créée par [Équipe Mythologia](#) Notice créée le 06/09/2019 Dernière
modification le 25/11/2024

bien-faits, ou la punition de ses malefices, & que rien ne s'accompliffoit que Dieu n'en déterminast; ils establirent des Juges aux enfers pour faire vne exacte recherche de la vie que chacun auroit mené, & en prononcer tel arrest qu'ils trouueroient estre raisonnable. Car il n'estoit pas conuenable que les ames sortissent des enfers pour s'entrer en d'autres corps selon leurs merites, ou qu'elles fussent salutées après leur mort sans auoir esté premierement iugees. & pour ce faire trois Juges furent deputez; lesquels pource que tous pechez estoient curables ou incurables, veniels ou mortels, ils commandoient qu'on emmenast les ames guerissables en vn certain lieu, iusques à ce qu'elles fussent suffisamment purgees des tachos & souilleures qu'elles auoient attiré de leurs pollutiōs humaines. Mais celles qui par la contagion de leurs forfaits estoient atteintes d'vlcères incurables, ils les faisoient ietter comme à la voirie en vn abyssme tres-profond qu'ils appelloient Tartare. Celles qui par grande innocence auoient vecu en sainteté & crainte de Dieu, & qui se trouuoient esloignées de toute ordure & pollution humaine, on les emmenoit en des lieux tres-plaisans, tant à cause de leur fertilité foisonnant en toutes sortes de biens, que pour estre situez sous vne perpetuelle temperature du ciel. Ainsi nous exhortoient les anciens à bien & religieusement viure: d'autant que si quelqu'un durât sa vie eschapper la punition de ses malefices, certes après sa mort il n'en pourra fuir le supplice.

Des Eumenides.

MAis afin que personne ne presumast de celer ses pechez, ces Juges eurent pour ministres & executeurs de leur iustice les Furies, hideuses & espouuentables, que les Grecs nomment Erinyes & Eumenides, lesquelles nous auons dict n'estre autre chose que les aiguillons & remors de conscience, estans filles de tels parents que nous auons ouï. Car personne n'a point de plus cruel bourreau ny de plus irreprochable tesmoing que sa propre conscience. Or pour dire en vn mot l'intention des anciens en cette fabulosité, ils ont voulu signifier qu'il n'y a que l'homme de bien qui possede son ame en repos, & que la seule integrité & innocence fait que les hommes attendent de pied ferme tout heur & changement de fortune: au lieu que les meschans doiuent attendre telles ou semblables choses.

Du Tartare.

LEs plus meschâtes ames souillees de si grieux & detestables crimes qu'il n'y auoit point de salut pour elles, leur procès fait & parfait par les Juges susdits estoient liuez entre les mains de ces bourreaux pour les abysser dans le Tartare, lieu destiné pour les damner, sans
clair.

clarté, plein de troubles, de fremissemens, de heullemens & lamentations, d'où jamais l'on ne sortoit. lesquelles traditiōs quant à ce poinct ne different en rien de la doctrine Chrestienne, sinon en ce qu'ils embroilloient cette doctrine de contes fabuleux, que nous auons maintenant tres-pure & manifeste.

Du Somme.

AV demeurant pour nous faire souuenir que le Somme ressemble fort à la mort, & que tout ce qui est subiet à dormir, doit aussi prédre fin quelque iour, ils ont enseigné que le Somme estoit vn Dieu frere de la mort; & l'ont appellé tres-plaisant & tres-agreable, fort semblable à la mort, donné des Dieux aux esprits, non seulement afin que par iceluy ils recouurent leurs forces harassées par le travail du iour: mais aussi pour nous représenter tous les iours deuant les yeux cet auertissement. Que dormans nous sommes l'image & semblance de la mort.

D'Hecate.

POur apprendre à tous hommes qu'il leur falloit necessairement gouter la mort, & que personne ne peult euitier la volōté de Dieu, ni outrepasser le iour prescript, ils ont introduit Hecate fille de Iupiter & d'Astorie, & ceux qui tenoiēt que Iupiter gouuernast tout l'Vniuers, & que tout dependist de lui, l'ont prise pour vne vertu descendant des astres, agissant en secret & operant és corps inferieurs: combien que les autres estimassent qu'elle fust l'ordre & la force du destin d'vn chascū, diuinement infuse & transmise és corps mortels. & pource qu'elle estoit inconnue à tout le monde, ils l'ont appelée fille de la Nuit.

De Proserpine.

Les anciens ont mis en auant les fictions de Proserpine pour exprimer la nature des semences & plantes: laquelle seiourne six mois sous terre, & six mois sur terre. Par ce moien ils enseignoient comme la vertu des plantes a six mois de l'annee pour s'estendre & dilater en branches à cause de la froideur enfermee sous terre durant la chaleur de l'air, & que les autres six mois quand l'air refroidi chasse la chaleur sous terre, leur vertu demeure enclosée dans terre. car nature communique à tous animaux & corps naturels les forces en telle sorte qu'ils s'en seruent, & les exercent les vns après les autres, comme aussi le iour est destiné pour travailler & faire les affaires, & la nuit pour se reposer.

De la